

[Texte]

put it on the agenda tomorrow where it would be more appropriately placed so that we can discuss the background to that motion and our party's concerns.

• 1545

I do not think it is fair to any of the witnesses that are here today. I did not think it was fair when our counterparts in the NDP did the same thing before; we sat day after day. I am not condoning their motion. I am not condoning their behaviour. I am not condoning Mr. Soetens and the Conservative motion either.

I think in all fairness, the point is that the motion that was brought forth by Mr. Langdon to interrupt before Mr. Soetens laid the motion, the point of order, was clearly placed before Mr. Soetens started into the motion. I believe you have to recognize that point of order. Therefore, I do not believe in any way that motion should be on the floor and discussed right now.

The Chairman: I am ruling that the motion is on the floor properly and is the proper motion before the House at this point.

Mr. Pickard: Beyond that, I think this is a very inappropriate time to place that motion, when it is being slid under the table rather than brought out fairly and brought out in a discussion where we are to discuss that issue. I think it is very unfortunate for the people here. It can create a filibuster in this committee. You know it will. It will turn out to be just a mess by the time we are done if you allow that motion to stand and go right now.

Mr. Soetens: Mr. Chairman, I have to take personal exception to some of the comments being suggested by members opposite. To suggest that this motion is being slid under the table—

Mr. Pickard: It certainly is.

Mr. Soetens: —is, to say the least, a slight to which I rather take exception.

We have a duly constituted meeting here today. In fact I put a motion that for all intents and purposes conforms to all the rules we are required to deal with. Slid under the table. . . . When we previously agreed to a format that this committee would function, we did that in an in camera meeting. If you will recall it was one of the first meetings we had. It was a closed-door session where we set the agenda, only to have the NDP show up the next day to challenge the very merits of whether the meeting we were having the next day should take place because it was not agreed to in a public session and it was not duly moved, etc.

In a very public session in front of the TV cameras, if that need be, in an open-door session with press and all present, you now have us saying that this is the agenda we

[Traduction]

huis clos, comme il convient, ou inscrite à l'ordre du jour de demain, ce qui serait préférable, afin que nous puissions discuter des tenants et des aboutissants de cette motion, par rapport à ce qu'en pense notre parti.

Pour ce qui est des témoins prévus pour aujourd'hui, je ne pense pas que nous agissions de façon très correcte. C'est d'ailleurs déjà ce que je pensais lorsque le NPD a agi de la même façon, pendant plusieurs jours. Je n'excuse pas leur motion. Je n'excuse pas leur comportement, non plus, aujourd'hui, pas plus que celui de M. Soetens et du Parti conservateur.

Et par souci de justice, il faut faire remarquer que M. Langdon avait invoqué le Règlement avant que M. Soetens ne commence à lire sa motion. Je pense que vous devez donner la priorité à ce rappel au règlement. À mon avis, donc, cette motion n'a toujours pas été déposée, et il n'y a pas lieu d'en discuter.

Le président: Je décide que la motion a été déposée en bonne et due forme, et qu'elle est recevable.

M. Pickard: Au delà de cela, je pense que le moment est très mal choisi, qu'on est en train de nous imposer une motion à la sauvette, au lieu de procéder de façon ouverte et d'organiser une discussion franche et directe. Je pense que c'est regrettable, pour tous ceux qui sont là. Vous savez par ailleurs que cela pourrait amener des manoeuvres d'obstruction. Vous savez d'ailleurs que c'est ce qui va se passer. Et si vous maintenez cette motion, nous n'allons pas sortir d'ici dans un bel état.

M. Soetens: Monsieur le président, j'aimerais, à titre personnel, répondre à ce que les membres de l'opposition viennent de dire. Parler d'une motion imposée à la sauvette. . .

M. Pickard: Absolument.

M. Soetens: . . . est, pour le moins, une injure que je ne peux pas laisser passer comme cela.

Le réunion d'aujourd'hui se déroule de façon tout à fait réglementaire. J'ai proposé une motion dont je tiens à dire, à toutes fins utiles, qu'elle est parfaitement conforme à notre Règlement. Parler de motion proposée à la sauvette. . . . Nous nous étions entendus, à huis clos, de la façon dont les travaux du comité se dérouleraient. Si vous vous en souvenez bien, c'était la première de nos réunions. C'était une réunion à huis clos, au cours de laquelle le calendrier de travail a été arrêté, si ce n'est que le lendemain le NPD a remis en question le principe de la réunion que nous nous apprêtions à avoir, sous prétexte qu'elle n'avait pas été décidée en séance publique, qu'il n'y avait pas eu de motion présentée en bonne et due forme à cet effet.

Je vous dis donc, en séance très publique, et devant les caméras de télévision, si nécessaire, avec la presse et le public comme témoin, que nous sommes ici pour vous